

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES DEUX RIVES****CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2023D-7-1-2-154****OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT****Etaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	⋮ M. RENAUD Olivier ⋮ M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	⋮ M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	⋮ Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	⋮ M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	⋮ M. TERRENNE Jean-Paul ⋮ Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	⋮ M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) ⋮ Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	⋮ M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	⋮ M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	⋮ M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) ⋮ Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	⋮ M. BARROS Gérard ⋮ M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	⋮ Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	⋮ M. DOUSSON Bruno ⋮ Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	⋮ M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	⋮ Mme MAERTEN Marie Bernard ⋮ M. MARTINAT Emmanuel

## AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D7\_1\_2\_154-DE  
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	;	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	;	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	;	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	;	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	;	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	;	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	;	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	;	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	;	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	;	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	;	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	;	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	;	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. BAYLET Jean Michel
	;	M. GROUSSOU Bernard
	;	Mme LAROUSSINIE Francine
	;	Mme LECORRE Christiane
	;	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	;	Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE)
	;	M. ZANIN Daniel
	;	Mme HOHOL Elisabeth
	;	Mr ZMUDA Patrick
	;	Mme FURLAN Josiane

### Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. GIL Philippe
	;	Mme BRU Laetitia

### Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	;	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	;	Attaché Territorial

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2023D-7-1-2-154

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT**

La technique d'autorisation de programme permet d'éviter de mobiliser la totalité des crédits sur un exercice en proposant une répartition prévisionnelle des crédits sur plusieurs années.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portent définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement :

« Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

Suite à l'adoption de la décision modificative n°2, il convient de revoir la répartition des crédits de paiement.

Le Président propose donc :

- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés à la suite :

**Autorisations de programme modifiée**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – 2023**

N°	Objet	Date de création	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT			
			Montant	Révision	Montant total	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2023	CP 2024	Reste à financer
59	Locaux CC2R	2012	8 517 515,56 €		8 517 515,56 €	8 488 656,14 €	28 859,42 €	0,00 €	0,00 €
88	Maison de santé	2016	4 518 781,96 €		4 518 781,96 €	4 450 065,49 €	24 186,60 €	44 529,87 €	0,00 €
89	PLUI-H	2016	533 000,00 €	70 000,00 €	603 000,00 €	431 333,96 €	156 365,00 €	15 301,04 €	0,00 €
99	Réaménagement de la piscine d'hiver	2019	1 106 027,51 €		1 106 027,51 €	1 017 016,20 €	37 612,64 €	35 000,00 €	16 398,67 €
FC	Fonds de concours	2018	7 403 532,56 €		7 403 532,56 €	6 403 880,71 €	695 000,00 €	200 000,00 €	104 651,85 €
104	Transition énergétique écoles	2021	2 915 889,35 €		2 915 889,35 €	1 628 871,68 €	1 085 291,00 €	150 000,00 €	51 726,67 €
105	Transition énergétique bâtiments communaux	2021	1 660 403,32 €		1 660 403,32 €	880 406,87 €	490 640,00 €	260 000,00 €	29 356,45 €
106	Programme travaux écoles 2021-2026	2021	2 366 172,05 €		2 366 172,05 €	1 036 595,33 €	826 011,00 €	300 000,00 €	203 565,72 €
107	Voie 2021	2021	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	1 261 083,45 €	155 788,00 €	83 128,55 €	0,00 €
FC2021-2026	Fonds de concours 2021-2026	2021	9 000 000,00 €		9 000 000,00 €	781 813,32 €	1 105 000,00 €	1 505 000,00 €	5 608 186,68 €
108	Voie 2022-2026	2022	3 970 000,00 €		3 970 000,00 €	980 562,45 €	850 366,76 €	1 540 000,00 €	599 070,79 €
109	Circulation douce 2022-2026	2022	3 300 000,00 €		3 300 000,00 €	287 163,44 €	1 202 192,00 €	1 400 000,00 €	410 644,56 €
110	Recyclerie	2022	807 803,00 €		807 803,00 €	7 803,00 €	130 355,00 €	669 645,00 €	0,00 €
91	Aménagement restaurant du golf et ses annexes	2023	550 000,00 €		550 000,00 €		250 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
103	Musée de la faïence et de la batterie	2023	2 240 000,00 €		2 240 000,00 €		200 000,00 €	1 600 000,00 €	440 000,00 €
111	Espace partagé - Co-working	2023	965 000,00 €		965 000,00 €		157 331,20 €	700 000,00 €	107 668,80 €

**AR Prefecture**

082-248200016-20231206-2023D7\_1\_2\_154-DE  
Reçu le 14/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance  
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Marie-Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET